Acte mis en ligne le : 17/02/2023

Nantes Métropole

**Direction Générale Culture et Arts dans la Ville**
**Réseau des bibliothèques**

**Décision n°2023-192**

**Objet : Fourniture de films, d'étiquettes et de fournitures pour la réparation et la conservation de documents pour le compte du groupement de commande Ville de Nantes, Nantes Métropole et EBANSN – Lancement de la consultation**

Réf : 1.1.1

# Décision

**La Présidente**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que les bibliothèques, musées, services d'archives sont amenés à acheter régulièrement des fournitures servant à équiper et conserver leurs collections ou les documents qu'ils traitent. Il est donc nécessaire de lancer une consultation permettant de procéder à ces acquisitions.

Considérant la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (EBANSN) relative à la fourniture d'équipements pour bibliothèques, dont la Ville de Nantes est coordonnateur,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un accord-cadre conclu pour une durée de 4 ans, non reconductible(s),

Considérant que pour répondre au besoin, il convient de lancer un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commandes conclu avec les seuils de commandes suivants sur la totalité de la durée :
pour la Ville de Nantes : 193 000 € HT
pour Nantes Métropole : 224 000€ HT
pour l'EBANSN : 28 000 € HT

Considérant que, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget des différents établissements

**Décide**

Article 1 – Objet : Fourniture de films, d'étiquettes et de fournitures pour la réparation et la conservation de documents pour le compte du groupement de commande Ville de Nantes, Nantes Métropole et EBANSN – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Nombre de lots : 4 – Montant estimé du marché : 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC pour l'ensemble des lots et sur la durée du marché. Le seuil maximum pour l'ensemble des membres du groupement est fixé à 445 000 € HT, dont 224 000 € HT pour Nantes Métropole

Article 2 – Attribution et signature de(s) marché(s) / accord-cadre(s) mono attributaire(s) / multi attributaire(s) à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 15 FEV. 2023

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué

Fabrice ROUSSEL

**mis en ligne le :**

**17 FEV. 2023**

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230215-2023_192DEC-AU
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023